

**Voici enfin venu
le mois qui annonce
l'arrivée du printemps**

Quelques journées pluvieuses, giboulées et gelées matinales continuent à alterner avec de belles journées printanières et c'est alors tout le jardin qui commence à reprendre vie ! Les arbres commencent à bourgeonner, certaines fleurs s'épanouissent alors que d'autres plantes demandent de l'entretien.

Le mois de mars est le début d'une grande saison de jardinage et c'est tant mieux ! C'est une grande joie de démarquer cette saison avec vous. Vous pouvez également si vous le souhaitez nous donner des astuces que nous partagerons avec plaisir.

La taille des arbustes en mars
Les arbustes qui ne fleurissent pas au printemps doivent être taillés à cette époque. Retrouvez nos conseils de taille des arbustes. C'est également le bon moment pour tailler les haies.

La taille des rosiers en mars
C'est le mois idéal pour tailler vos rosiers grimpants et buissonnants. Attention, il est important de brûler vos tailles afin de faire disparaître les maladies et parasites qui auraient pu séjourner ou apparaître pendant l'hiver.

Les massifs
C'est le moment de bêcher et de nettoyer tous les massifs en vue de les garnir de nouvelles plantes.

Le bêchage est une opération importante, car elle permet d'aérer le sol, d'améliorer le drainage et d'enfouir les mauvaises herbes dans le sol à l'abri.

La pelouse
Le printemps est le bon moment pour s'occuper de sa pelouse, que ce soit pour le semis ou la rénovation de votre gazon. Il faut scarifier et traiter la pelouse avec un anti-mousse. C'est également le bon moment pour rénover un vieux gazon.

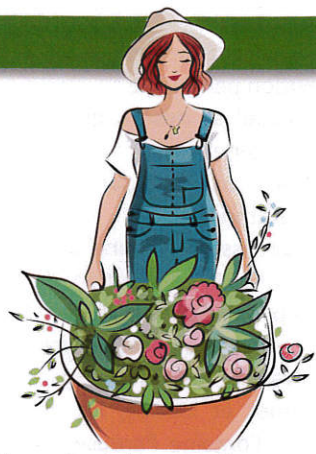
Traitement préventif des maladies et parasites
Les arbres et arbustes peuvent, dès la fin du mois de mars, recevoir un premier traitement préventif de manière à prévenir l'arrivée de champignons.

Plantation des arbres et arbustes
Il est encore temps de planter les arbres et arbustes achetés en conteneur. Pour stimuler la reprise, apportez un engrais organique et mélangez la terre à un terreau « plantation » ou « universel ».

Les semis sous abri
Le mois de mars est propice à certains semis sous abri. On retrouve principalement les annuelles comme certaines grimpantes : capucine, ipomée, ou pois de senteur. Un joli coup de cœur : le semis de tomate !

Les semis en pleine terre
Si le climat le permet et que l'exposition est bien ensoleillée, on peut commencer à semer certains légumes comme : les carottes, les radis, les pois, le chou-fleur, les poireaux, la betterave, les laitues.

Le désherbage
Il est depuis toujours la source



d'une éternelle question : comment supprimer les mauvaises herbes sans polluer la terre et notre environnement ? Peut-on désherber efficacement et naturellement sans utiliser d'herbicide nocif pour notre santé et celle de nos plantes ? Il existe aujourd'hui de nombreux moyens d'y parvenir sans utiliser de produit chimique !

Le paillage comme désherbant
La nouvelle vague des paillages, les nombreux coloris et matières proposés permettent de donner une touche d'esthétique à son jardin tout en répondant au problème des mauvaises herbes.

Le paillage peut être d'origine végétale comme les écorces de pin, le lin, le chanvre, les écorces de peuplier ou encore les coques de cacao ou d'origine minérale, comme la pouzzolane, le schiste, l'ardoise ou les tuiles concassées. L'avantage est de créer une couche opaque entre la terre et l'air ce qui limite la pousse des mauvaises herbes. Il est parfait pour les massifs d'arbustes, de vivaces, pour le potager ou pour vos bacs et jardinières. Le paillage est durable dans le temps pour le paillis minéral. Il doit être renouvelé tous les 2 à 3 ans pour le paillis végétal. Le paillis végétal permet en même temps de nourrir durablement votre terre.

Le poète

**La grenouille
qui veut se faire aussi grosse que le bœuf**

Une Grenouille vit un bœuf
Qui lui sembla de belle taille.
Elle, qui n'était pas grosse en tout comme un œuf,
Envieuse, s'étend, et s'enfle, et se travaille,
Pour égaler l'animal en grosseur,
Disant : "Regardez bien, ma sœur ;
Est-ce assez ? dites-moi ; n'y suis-je point encore ?
- Nenni. - M'y voici donc ? - Point du tout. - M'y voilà ?
- Vous n'en approchez point. "La chétive péclore
S'enfla si bien qu'elle creva.
Le monde est plein de gens qui ne sont pas plus sages :
Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs,
Tout petit prince a des ambassadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages.

Jean de La Fontaine

Source Wikipédia : La grenouille qui se veut faire aussi grosse que le bœuf est la troisième fable du Livre I des Fables de La Fontaine situé dans le premier recueil des Fables de La Fontaine, édité pour la première fois en 1668.

Petit rappel

Pour les enfants qui le souhaitent vous pouvez nous faire parvenir vos dessins illustrant une fable de Mr Jean de La Fontaine.

Ce bulletin vous est en partie offert, grâce au partenariat des entreprises ci-dessous. Merci à elles !

**PLOMBERIE
C. DELCOURT
CHAUFFAGE**

- INSTALLATION
- DÉPANNAGE
- ENTRETIEN
- Fioul-Gaz-Bois-Granulés
- SANITAIRE

1, rue de la Vallée
HARAMONT
03 23 96 89 46

**ACM
RICBOURG
& VIDANGES**

TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT
VIDANGES

Particuliers-Professionnels
Collectivités

4, route de Largny - HARAMONT
03 23 96 40 21
acmricbourg@orange.fr
www.acm-ricbourg.fr

**Entreprise
FONSECA Pascal**

**Maçonnerie
Générale**

HARAMONT
03 23 96 20 36

N'hésitez pas
à rejoindre
l'aventure
en contactant
la Mairie

HORIZON!
Les Échos
d'Haramont

Directeur de la publication :
Christian Chauvin
Comité de rédaction :
Commission communication
Maquette et impression :
Emi Pub&Com
Document imprimé sur papier issu
de forêts gérées durablement.
Toute reproduction,
même partielle, interdite sauf
autorisation de la municipalité.



N°6 - Mars 2021

LE MOT DU MAIRE

Chères Haramontoises, Chers Haramontois,

“Que d'eau, que d'eau”



Après un mois de décembre très maussade, janvier ne s'est pas montré plus clément, avec beaucoup de précipitations (pluie et neige), enregistrant ainsi le triste record de troisième mois de janvier le plus pluvieux depuis 1850 ; et février n'a pas été en reste avec des pluies intenses et des jours de grand froid. En conséquence les sols déjà gorgés d'eau à la fin de l'année dernière n'ont pas pu absorber les pluies quasi quotidiennes ; et des maisons et des terrains de notre village ont subi des inondations.

Chaque habitant concerné a essayé, autant que faire se peut de parer au plus pressé, et d'évacuer l'eau qui menaçait son sous-sol, et/ou son rez-de-chaussée.

La municipalité, consciente de ce vieux problème, récurrent, a mis en œuvre les moyens à sa disposition, et a rencontré les habitants qui le souhaitaient. Le 1er février en toute fin d'après-midi, nous avons sollicité la visite du nouveau responsable du CIS** de Villers-Cotterêts. Nous avons passé sur le terrain près de deux heures avec le Lieutenant Arnaud VASSAL pour constater les dégâts et envisager des actions urgentes et ponctuelles.

C'est ainsi que dès le lendemain, une pompe actionnée par les deux agents communaux, un habitant et un adjoint, était mise en place pour tenter de juguler la montée des eaux du ru longeant le chemin Vivier Maître Jean ; sachant que préventivement et depuis plusieurs jours le nécessaire avait été fait à la digue de la Fontaine des Gardes pour stocker un maximum d'eau et réguler le débit.

Au-delà de ces actions immédiates, nous souhaitons trouver des solutions pérennes, et d'ores et déjà nous avons engagé des réflexions en ce sens en liaison notamment avec le SAGEBA*** qui nous a déjà accompagné lors de plusieurs visites sur le terrain.

Il n'en reste pas moins que chacun doit être conscient que tout cela nécessitera du temps, d'importants moyens financiers, et l'adhésion des personnes concernées.

Vous pouvez compter sur notre engagement et notre détermination.

Bien sincèrement

Christian Chauvin, Maire

* Ces mots ont été prononcés par le Président Patrice de Mac Mahon (1808-1893) à l'occasion de sa visite de villes et de villages dévastés par une importante crue de la Garonne dans la nuit du 23 au 24 juin 1875. Sa citation la plus célèbre reste son fameux « J'y suis, j'y reste », après la prise de la redoute de Malakoff le 7 septembre 1855 lors du siège de Sébastopol pendant la guerre de Crimée.
** Centre d'Incendie et de secours
*** Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Automne

CHASSE À L'ŒUF

Le Cercle Haramontois est heureux de pouvoir enfin organiser une manifestation. Pour le plus grand plaisir des enfants, la chasse à l'œuf aura lieu à la Fontaine des Gardes lundi 5 avril 2021, tout en respectant les mesures sanitaires. Cependant l'association se dégage de toutes responsabilités concernant le virus.

Sont concernés les enfants de 3 à 10 ans, également ceux de 11 ans qui n'ont pas pu le faire l'année dernière.

Cette manifestation est réservée aux enfants d'Haramont, une invitation leur sera distribuée.

A bientôt

CHASSE A L'OEUF

LE LUNDI 5 AVRIL
RDV 10H30
A LA
FONTAINE DES GARDES
HARAMONT

Reservé aux enfants d'Haramont

Organisé par le cercle haramontois pour les enfants de 3 à 11 ans.

BOURSE AUX VÉGÉTAUX

Vous avez la possibilité de préparer des petits semis pour participer à la bourse aux végétaux qui aura lieu début mai.

Inondations

Mr le Maire, les 4 adjoints, Laurent et le chef du Centre de Secours de Villers-Cotterêts se sont rendus le 1^{er} février chez plusieurs riverains suite aux inondations.

Nous avons pu constater que le ru est bouché à certains endroits, nous vous invitons à



entretenir le ru afin d'éviter tous problèmes d'inondations. Il est nécessaire de le laisser couler sans y déverser des déchets mêmes «verts», le dé-

tourner ou empêcher son écoulement naturel.

Nos employés communaux Laurent et Gérard ont été très occupés ces derniers jours suites aux fortes précipitations. Notamment par le pompage en amont dans le ru, puis en aval pour évacuer les maisons sinistrées (voir photos).

Pour rappel chaque propriétaire ou locataire de terrain bordant le ru a pour devoir de l'entretenir.

Bien entendu, la commune aura sa charge de travail concernant l'entretien du ru qui lui incombe.

Quelques rappels de la loi

Article L215-4

Modifié par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 8 () JORF 31 décembre 2006

Lorsqu'un cours d'eau non domanial abandonne naturellement son lit, les propriétaires des fonds sur lesquels le nouveau lit s'établit sont tenus de souffrir le passage des eaux sans indemnité ; mais ils peuvent, dans l'année qui suit le changement de lit, prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'ancien cours des eaux, sous réserve que ces mesures ne fassent pas obstacle à la réalisation d'une opération entreprise pour la gestion de ce cours d'eau en application de l'article L. 211-7.

Les propriétaires riverains du lit abandonné jouissent de la même faculté et peuvent, dans l'année et dans les mêmes conditions poursuivre l'exécution des travaux nécessaires au rétablissement du cours primitif.

Article L215-9

Le propriétaire riverain d'un cours d'eau non domanial ne peut exécuter des travaux au-dessus de ce cours d'eau ou le joignant qu'à la condition de ne pas préjudicier à l'écoulement et de ne causer aucun dommage aux propriétés voisines.

Article L215-14

Modifié par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 8 () JORF 31 décembre 2006

Sans préjudice des articles 556 et 557 du code civil et des chapitres Ier, II, IV, VI et VII du présent titre, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article.

Assainissement

Le 18 février, Monsieur le Maire, empêché, a mandaté ses deux premiers adjoints afin de participer à une réunion d'information sur l'assainissement non collectif avec Benoît DAVIN Vice-Président, maire de Mortefontaine, chargé du petit et grand cycle de l'eau (Eau potable, GEMAPI et assainissement), Axelle HIBLOT, directrice des services techniques et Pascal VALIN, cabinet Société d'Etudes et de Recherche Pour l'Assainissement (SERPA), expert judiciaire près la Cour d'Appel de Rouen.

Nous avons la chance de pouvoir, en changeant le zonage d'assainissement, de bénéficier de subventions afin de réaliser un assainissement non collectif aux normes, subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et avec l'aide des services de la CCRV.

Nos employés ont eu la tâche de vous adresser dans votre boîte aux lettres un courrier

vous annonçant le passage de Mr VARLIN dans le village les 3 et 4 mars 2021. D'ailleurs il a été très agréablement accueilli par les personnes qu'il a croisées. Donc il s'agit-là d'une première phase afin de "repérer" les accès, les possibilités, c'est la phase nécessaire afin de monter le dossier auprès de l'agence de l'eau qui pourrait subventionner.

Après il y a des procédures (décision du conseil municipal et communautaire, des arrêtés, une enquête publique...). Ensuite il y aura un contrôle à la parcelle chez l'habitant par la communauté de communes. Après une étude de sol, les demandes et les travaux ne seront (suivant les démarches à faire) possibles qu'à partir de 2022.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des différentes démarches qui seront accomplies afin que nous puissions saisir cette opportunité.

Le coin des assos

Petite présentation d'une association haramontoise et de ce qu'elle propose :

L'asso «VIE» s'intéresse au «faire soi-même», que cela touche au jardin, à l'habitat ou à des organisations locales, elle aide les démarches d'autonomie des personnes. Elle a pour vocation de réapprendre à faire par soi-même et transmettre ses savoirs à tous et toutes afin de développer l'autonomie, l'indépendance et le faire ensemble. Elle se définit par la permaculture et l'éducation populaire.

L'asso a trois pôles :

- Les «Amis de la Mie» : activités autour du pain à l'ancienne
- Les «Jardins de la Fontaine Pareuse» : micro-ferme
- Le «P'tit R'père» : Collectif d'initiatives locales (Les Pareux)

Ce qu'elle propose :

- Atelier tous publics
- Accueil pour un apprentissage à la vie paysanne (wwoofing)
- Reproduction et conservation de semences locales et anciennes
- Atelier micro-maraîchage
- Animation de chantiers d'éco-construction et rénovation de l'habitat
- Rénovation de fours anciens

- Accompagnement à la conception permacole
- Récup' et mise à disposition de matériel
- Pain artisanal sur la place d'Haramont

- Investissement dans la cocori-coop, RRP, association de micro-producteurs locaux

Au sein de son mini verger conservatoire de variétés anciennes et locales, les Jardins de la Fontaine Pareuse recherchent des greffons pour reproduire des pommiers. « Si vous avez dans votre jardin un pommier ancien qui donne de bons fruits et que vous voulez le reproduire, contactez nous par mail !

Nous vous proposons également de participer à un atelier semis (aubergine, tomates, courgettes...). Vous pourrez apprendre à semer et repartir avec vos plants levés quelques semaines plus tard (nous en prendrons soin pour vous, si vous voulez). Pour cela rendez-vous le samedi 3 avril aux Jardins de la Fontaine Pareuse. Également, nous distribuons des plants à prix libre. N'hésitez pas à nous contacter par mail pour plus d'informations. Mail : lesjardinsdelafontaine-pareuse@zaclys.net NB : Nous n'avons pas internet sur le lieu; contactez nous donc de préférence par téléphone si vous avez besoin d'une réponse rapide. »

"Les Pareux"

Les jardins de la fontaine pareuse - Association VIE
1 bis chemin de la fontaine pareuse
02600 Haramont
Tél : 07 67 07 40 01

Le pain

PROCHAINE DATE : 26 mars à 17h sur la place de Verdun N'oubliez pas de commander



auprès de Marina au plus tard mercredi midi. Attention la dernière vente a été annulée par manque de commandes. Vous

voulez participer à sa fabrication, vous êtes adhérents alors vous pouvez participer à cette action : venir à tour de rôle faire le pain (pas d'obligations), et commander des pains aux autres adhérents. Nicolas et Benoît sont les animateurs de ces ateliers.

L'adhésion est à prix libre entre 1 et 8€.

Le Petit Marché de Diane :

Le samedi de 15h15 à 16h place de Verdun.

Remerciements

Monsieur le Maire et le conseil municipal remercient Marius PIGONI, pour les chutes de palettes qu'il nous a offert. Cela a permis à nos employés de créer des jardinières qui ont été fleuries l'année dernière et le seront prochainement.

Dépistage COVID

CENTRE DEPISTAGE COVID à Villers-Cotterêts - Test PCR :

SALLE GERARD PHILIPPE

2 Rue d'Artagnan

Rendez-vous sur le site

DOCTOLIB.FR

Ensuite saisir :

LABORATOIRE

à VILLERS-COTTERETS

et cliquez ensuite :

PRENDRE UN RENDEZ-VOUS

vous disposerez des plages disponibles.

Permanences CAUE

La CCRV renouvelle ses permanences en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Professionnels ou particuliers, venez bénéficier de conseils gratuits en architecture et urbanisme, les mercredis : 17 mars / 14 avril / 19 mai / 16 juin / 21 juillet. Uniquement le matin sur rendez-vous au 03 23 96 61 25 ou par mail à :

pole.adt@retzenvalois.fr

Port du masque obligatoire.

02 Aisne
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Du côté de l'école



"Le Vendredi 19 février, les élèves de la classe maternelle ont défilé costumés dans le village, instruments de musique à la main pour répandre bruit et bonne humeur dans les rues. "



QUIZZ

Créé par Bettina Caignault

Amis lecteurs, A vos crayons !

- 1) Où Napoléon est-il né ?
- 2) Où Napoléon est-il mort ?
- 3) Quel est le surnom de son fils ?
- 4) Comment s'appelait sa mère ?
- 5) Combien avait-il de frères et sœurs ?
- 6) Est-il à l'origine du Code Civil, de la Banque de France ou du Conseil d'état ?
- 7) L'une de ses sœurs a habité le Château de Montgobert, laquelle ?
- 8) Quel lien Napoléon eut-il avec le Château de Villers-Cotterêts ?
- 9) Citez 5 batailles l'ont rendu célèbre ?
- 10) D'où pouvait bien venir l'impératrice Joséphine ?

Réponses dans le prochain numéro de notre journal municipal !

A vos corrections !

Réponses du quizz paru en février 2021.

- 1) Les 400 ans de sa naissance
- 2) Il est né à Château-Thierry.
- 3) La Fontaine était académicien (Académie Française)
- 4) Quatre exemples de fables écrites par Jean de La Fontaine :
 - a) Le lièvre et la tortue
 - b) Le laboureur et ses enfants
 - c) Le loup et l'agneau
 - d) La grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf. Etc.
- 5) L'ami de Racine
- 6) Il a écrit 248 fables.
- 7) La limace et la tortue n'est pas une fable de La Fontaine.
- 8) Il était maître des eaux et forêts.

Idée de visite :

www.chateau-thierry.fr/equipement/la-maison-natale-de-jean-de-la-fontaine